



Comment pouvons-nous vous aider ?

WINNING WITH AIG



Accident & Health

Des solutions optimales en Accident & Health



Assurances Collectives Accidents et assurances Voyages



Clients privilégiés

Tous les secteurs industriels à l'exception des sports professionnels

Les entreprises de tout format: allant des "micros entreprises" jusqu'aux grandes multinationales

Group+

- Pour les « dommages corporels » dans le monde entier
- Expertise en matière de sécurité à l'international
- Application et site internet de voyage
- Formation primée à suivre avant le départ en mission

Avantages Accident & Health chez AIG



Des services équipés pour une croissance régionale

- Un personnel local dédié aux assurances collective accidents et voyages.
- Une solide assistance à l'appui de la croissance et des services offerts à la clientèle de nos courtiers.



Expertise en matière de souscription

- Des équipes de souscription hautement qualifiées.
- Un service rapide et compétent.



Compétences internationales

- Un excellent réseau multinational permettant de développer la croissance des programmes internationaux GPA et GBTA.
- Une expérience approfondie en matière de souscription dans tous les pays et pour toutes les juridictions.



Services médicaux

- Centrale d'assistance: assistance médicale internationale, 24/7.
- Une harmonisation complète des demandes d'indemnisation et des services d'assistance.



Application Voyage AIG

- Assistance en cas d'urgence 24/7, check-in via l'application, permettant aux employeurs de suivre pas-à-pas le bon déroulement du voyage de leurs employés.
- Une formation de sensibilisation préalable au voyage, déjà primée, à l'appui des obligations de diligence de l'employeur.



Risques Personnels

- Leader dans l'évolution des assurances accidents et voyages en répondant aux besoins changeant des clients.
- Ces demandes peuvent aussi bien concerner des risques médicaux que des « risques personnels » liés à des questions de sécurité.

Leader en matière de « Risques Personnels »

- ✓ Accidents personnels
- ✓ Assistance
- ✓ Risques médicaux
- ✓ Biens personnels



Terrorisme Agression
Évacuation Menace de Violence
Corruption ...et bien d'autres
Enlèvement

AIG Europe S.A. est une société d'assurances inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 218806. Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère des Finances du Luxembourg et supervisée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, http://www.caa.lu/. La filiale belge est sise à l'adresse suivante : Pleinlaan 11, 1050 Bruxelles, Belgique. RPM/RPR Bruxelles - Numéro TVA : 0692.816.659. La filiale belge est inscrite auprès de la Banque Nationale de Belgique (NBB) avec le numéro 3084. La NBB est située à l'adresse suivante : Berlaaimontlaan 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Vous trouverez notre politique Confidentialité et AssurMifid sur www.aig.be.

Le contenu de ce document est divulgué uniquement à titre d'information et peut être modifié sans préavis. En aucun cas ce document ne pourra servir à réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Le présent document ne peut être considéré en aucun cas comme une proposition de contrat ou un encouragement à la signature d'un contrat. Les produits peuvent varier selon les pays, et ne sont pas obligatoirement tous disponibles dans chaque pays européen. Seules les conditions générales et particulières de la police d'assurance fournissent une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions d'assurance sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité en cas de dommages subis par une personne qui fonderait ses prétentions sur les informations contenues dans le présent document. Copyright ©